

Service des moyens généraux / Pôle ressources

Le 27 janvier 2025

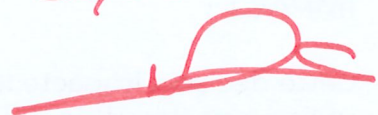
OBJET : VEHICULES

Rédacteur : Caroline CEBE, responsable du service

Sous couvert n° 1 le cas échéant : Christelle ESCLAPEZ, DPR

Sous couvert n° 2 le cas échéant : Stéphane DIEU, DGS

Destinataire : Utilisateurs des véhicules de La Domitienne

28/02


VEHICULES

Paiement des péages autoroutiers du réseau Vinci Autoroutes

PREAMBULE :

La société DYNEFF est titulaire des 5 lots qui composent l'accord cadre du marché 2024M006 Fourniture de carburants, d'additif, de lubrifiants et de prestations associées pour l'ensemble des véhicules et engins de La Domitienne depuis le mois de mars 2024.

Intitulé du lot
Lot n°1 Fourniture de carburants gasoil et GNR
Lot n°2 Fourniture de carburants alternatif type HVO
Lot n°3 Fourniture d'additif AUS32 (type AdBlue ou équivalent)
Lot n°4 Fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission, et graisses
Lot n°5 Fourniture, par cartes accréditatives, de carburant et des services annexes

CONTEXTE :

En fin d'année 2024, le titulaire DYNEFF SAS nous a fait part d'une modification concernant le lot n°5 Fourniture, par cartes accréditives, de carburant et des services annexes.

En effet, Vinci Autoroutes le partenaire de DYNEFF SAS a pris la décision unilatérale de ne plus accepter la carte DYNEFF comme moyen de paiement des péages autoroutiers, à compter du 1^{er} mars 2025.

IMPACT :

Cette décision impacte le lot 5 de notre accord cadre et le fonctionnement pour les utilisateurs des véhicules de La Domitienne.

A ce jour, la carte DYNEFF rattachée à chacun des véhicules de la flotte permet le paiement du carburant dans les stations DYNEFF et le paiement des péages autoroutiers du réseau ASF.

SOLUTION :

Afin de pouvoir continuer à utiliser le réseau autoroutier ASF avec les véhicules, il est possible de souscrire des abonnements pour le badge autoroutier.

Toutefois, cet abonnement implique le paiement d'un abonnement mensuel par badge que celui-ci soit utilisé ou non, contrairement à la solution actuelle qui n'entraînait pas de surcoût.

PROPOSITION :

Il est important d'avoir une vision d'ensemble des usages afin de minimiser les coûts et l'impact organisationnel sur les utilisateurs.

En effet, il est possible de souscrire un abonnement sans le « rattacher » à un véhicule, cette solution permet d'avoir un badge pour plusieurs véhicules mais implique la réservation du badge en plus de la réservation du véhicule.

L'étude des factures de péage démontre qu'il est exceptionnel de trouver deux trajets différents le même jour pour les véhicules de la flotte.

Aussi, nous avons opté pour la mutualisation des badges en fonction des bâtiments.

SITE	BADGE
SIEGE	2
MDE	1
N2000	1
PORT	1
MALPAS	1

PROCESS :

Désormais, lors de la réservation du véhicule, il faudra préciser si vous souhaitez le badge télépéage.

Pour le SIEGE : Le service des moyens généraux se chargera, à l'instar du planning véhicule, de mettre à jour le planning des utilisations des badges « parc SIEGE ». Les badges télépéages seront à récupérer en même temps et au même endroit que les clés du véhicule.

Chaque site, mettra en place l'organisation qui correspond le mieux à son usage.

Pour les services extérieurs au Siège, il est rappelé qu'en cas de besoin vous pouvez utiliser les véhicules de « la flotte SIEGE » ainsi que les badges « Parc SIEGE », en réservant auprès du service des moyens généraux.

Pour toutes questions et/ou réservations : Julien CORDIER ou Caroline CEBE moyensgeneraux@ladomitienne.com

*28/02
Vu et avis favorable*
